



RCS : MELUN

Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00387

Numéro SIREN : 489 393 173

Nom ou dénomination : DIS-PONTAULT

Ce dépôt a été enregistré le 18/09/2017 sous le numéro de dépôt 8329

8329

"DIS-PONTAULT"

Société par Actions Simplifiée au capital de €40.000
Siège Social : ZAC des Quatre Chênes - RN 4 – 35 Route de Paris
77340 PONTAULT COMBAULT

489 393 173 RCS MELUN

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Désignation de l'entreprise SAS DIS PONTAULT															Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 35 route de Paris 77340 PONTAULT COMBAULT															Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 4 8 9 3 9 3 1 7 3 0 0 0 2 1															Néant ☐ *					
															Exercice N clos le, 31/12/2016					
															Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)															AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *													AB		AC			
		Frais de développement *													CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires													AF		AG		129 897	
		Fonds commercial (1)													AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles													AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles													AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains													AN		AO			
		Constructions													AP		AQ		10 323 884	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels													AR		AS		1 458 052	
		Autres immobilisations corporelles													AT		AU		2 253 801	
		Immobilisations en cours													AV		AW			
		Avances et acomptes													AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence													CS		CT			
		Autres participations													CU		CV		10 000	
		Créances rattachées à des participations													BB		BC		856 313	
		Autres titres immobilisés													BD		BE		112 632	
		Prêts													BF		BG			
		Autres immobilisations financières*													BH		BI		100 157	
TOTAL (II)															BJ		BK		7 039 267	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements													BL		BM		50 938	
		En cours de production de biens													BN		BO			
		En cours de production de services													BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis													BR		BS			
		Marchandises													BT		BU		158 642	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes													BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*													BX		BY		276 234	
		Autres créances (3)													BZ		CA		6 136 830	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé													CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :													CD		CE			
		Disponibilités													CF		CG		467 805	
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*													CH		CI		1 328 001	
TOTAL (III)													CJ		CK		434 877			
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)													CW							
Primes de remboursement des obligations (V)													CM							
Ecart de conversion actif* (VI)													CN							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)													CO		1A		7 474 145			
Renvois : (1) Dont droit au bail :															(3) Part à plus d'un an					
CP															CR					
Clause de réserve de propriété : *															Stocks :					
Immobilisations :															Créances :					

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS DIS PONTAULT		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 40 000 ...)		DA	40 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG		
	Report à nouveau		DH	(18 096 707)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	(2 276 269)	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
		TOTAL (I)	DL	(20 332 976)	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	17 417	
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)	DR	17 417		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	21 333 082	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	10 073 950	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	17 124	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	12 772 826	
	Dettes fiscales et sociales		DY	1 859 190	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	36 706	
	Autres dettes		EA	179 556	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
	TOTAL (IV)	EC	46 272 436		
	Ecart de conversion passif*	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	25 956 877		
RENOUVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		IB		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	36 060 136	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	9 658 245		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS DIS PONTAULT							Néant ☐ *	
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	52 047 757	FB		FC	52 047 757	
	Production vendue { biens * services *	FD	25 427	FE		FF	25 427	
		FG	1 086 379	FH		FI	1 086 379	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	53 159 563	FK		FL	53 159 563	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	19 418	
	Autres produits (1) (11)					FQ	58 737	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	53 237 719
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	41 652 720
	Variation de stock (marchandises)*						FT	262 295
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	78 443
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	6 893 376
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	792 145
	Salaires et traitements*						FY	3 851 216
	Charges sociales (10)						FZ	1 347 475
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	- dotations aux amortissements*				GA	1 295 156
			- dotations aux provisions*				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	58 894
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	56 476 743
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(3 239 023)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH	2 015
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI	9
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	1 457
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP	1 457
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	378 314
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	378 314
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(376 857)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(3 613 875)	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS DIS PONTAULT		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	94 151		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	9 032		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	103 183		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	54 776		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	161 801		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	42 526		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	259 105		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(155 921)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *				(X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	53 344 375		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	55 620 644		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(2 276 269)		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont			HY	159 341	
		produits de locations immobilières			IG		
	(3)	Dont			HP		
		- Crédit-bail mobilier *			HQ	278 989	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H		
		Dont produits concernant les entreprises liées			1J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K	16 339	
		Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	19 418	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
	Amendes et Pénalités			22 154	Produits exceptionnels		
	Litige salarié			31 835			
	Cession immobilisation financière			161 801	94 151		
Contrôle URSSAF 2013 à 2015			18 204				
Dépréciation créances rattachées			25 109	9 032			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs			

Règles et méthodes comptables

SAS DIS PONTAULT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016, dont le total est de 25 956 877 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 2 276 269 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 27/04/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat + frais accessoires).

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Ils sont amortis selon leur mode d'utilisation en linéaire sur les durées suivantes :

- * Logiciels : 1 an
- * Agencements des constructions : 20 à 25 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.



Règles et méthodes comptables

Titres de participations

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire s'apprécie au regard des perspectives économiques, de la situation nette corrigée des éléments d'actif et de passif, et le cas échéant, d'une valeur de marché du fonds de commerce correspondant à l'activité de la filiale concernée.

Stocks

Les marchandises en stocks sont valorisées au prix d'achat net de toutes conditions négociées avec les fournisseurs et appliquées sur et hors factures ainsi que les frais accessoires éventuels et majorées des cotisations versées aux centrales d'achats régionales et nationales.

Une dotation pour dépréciation des stocks est constituée quand la valeur de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légale, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2016 a été constaté pour un montant de 247 807 euro. Le produit correspondant a été porté au crédit d'un compte 699 - Crédits d'impôts.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution du poste d'impôts sur les bénéfices et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

L'exercice social fait ressortir une perte de 2 276 269 euros et les capitaux propres s'élèvent à - 20 332 976 euros au 31 décembre 2016.

Dans le souci de la poursuite de l'exploitation, toutes les mesures sont mises en place pour assurer la pérennité de l'entreprise, notamment le soutien du parrainage par des avances en compte courant.

Par ailleurs, il a été signé en début d'année 2017, un avenant au bail de l'hypermarché avec une application effective au 1er Juillet 2016. Cet accord permettant une économie de loyers de 1.4 M€ sur l'exercice 2016 par rapport aux loyers de l'exercice précédent.



(Ne pas reporter le montant des centimes)*

du Code général des impôts)										Néant ☐ *					
Désignation de l'entreprise SAS DIS PONTAULT															
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
INCORP.						CZ	1	D8	2	D9	3				
	TOTAL I														
	Frais d'établissement et de développement						4 021								
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					KD	129 897	KE		KF					
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI					
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL					
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO					
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *			Dont Composants	M2	10 323 884	KQ		KR					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composants	M3	3 041 394	KT		KU					
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	2 788 970	KW		KX					
		Matériel de transport*				KY	8 810	KZ		LA					
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	1 048 674	LC		LD					
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG					
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ					
	Avances et acomptes					LK		LL		LM					
	TOTAL III					LN	17 211 733	LO		LP					
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T					
	Autres participations					8U	1 210 233	8V		8W					
	Autres titres immobilisés					IP	274 434	IR		IS					
	Prêts et autres immobilisations financières					IT	100 095	IU		IV	489				
	TOTAL IV					LQ	1 584 763	LR		LS	489				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	18 930 414	ØH		ØJ	489				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
INCORP.						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
						1		2		3					
	Frais d'établissement et de développement					IN		CØ	4 021	DØ	D7				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					IO		LV	129 897	LW	IX				
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY	LZ				
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB	MC				
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME	MF				
		Inst. gales, agencets et am. des constructions				IS		MG	10 323 884	MH	MI				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	3 041 394	MK	ML				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers													

Exercice N clos le : 31/12/2016

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS DIS PONTAULT

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS DIS PONTAULT

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY	4 021	EL		EM	4 021	EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	1 25 200	PF	4 696	PG		PH	129 897
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	1 837 405	PW	493 798	PX		PY	2 331 203
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 146 062	QA	311 989	QB		QC	1 458 052
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	1 037 186	QE	280 078	QF		QG	1 317 265
	Matériel de transport	QH	3 059	QI	4 405	QJ		QK	7 464
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	728 883	QM	200 188	QN		QO	929 071
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	4 752 597	QV	1 290 460	QW		QX	6 043 057
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	4 881 819	ØP	1 295 156	ØQ	4 021	ØR	6 172 954

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY	Total général non ventilé (NW-NY)				NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*

Montant net au début de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice aux amortissements

Montant net à la fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS DIS PONTAULTNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
		Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF	
			UG	UH	
			UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS DIS PONTAULT										Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL	1 091 969	UM		UN	1 091 969			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières			UT	100 157	UV		UW	100 157			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	361 201		361 201					
	Autres créances clients			UX	398 084		398 084					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO)			ZI								
	Personnel et comptes rattachés			UY	35 171		35 171					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	5 152		5 152					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	921 958		921 958					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
		Divers		VP	258 688		258 688					
	Groupe et associés (2)			VC	1 497 293		1 497 293					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	3 418 565		3 418 565					
	Charges constatées d'avance			VS	1 328 001		1 328 001					
	TOTAUX			VT	9 416 244	VU	8 224 117	VV	1 192 126			
RENVOIS	(1)	Montant des		VD								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VE								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	9 658 245		9 658 245						
	à plus d'1 an à l'origine		VH	11 674 837		1 540 172		6 147 940		3 986 725		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	60 510						60 510		
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	12 772 826		12 772 826						
Personnel et comptes rattachés			8C	318 733		318 733						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	868 200		868 200						
État et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	366 718		366 718						
publiques	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	305 538		305 538						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J	36 706		36 706						
Groupe et associés (2)			VI	10 013 439		10 013 439						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	179 556		179 556						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	46 255 312	VZ	36 060 136		6 147 940		4 047 235		
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	1 631 813	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

"DIS-PONTAULT"

Société par Actions Simplifiée au capital de €40.000
Siège Social : ZAC des Quatre Chênes - RN 4 – 35 Route de Paris
77340 PONTAULT COMBAULT

489 393 173 RCS MELUN

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016
ET TEXTE DE LA RESOLUTION VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU JEUDI 29 JUIN 2017**

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de reporter à nouveau la perte de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, s'élevant à (€2.276.269,21), dont €247.807 de CICE.

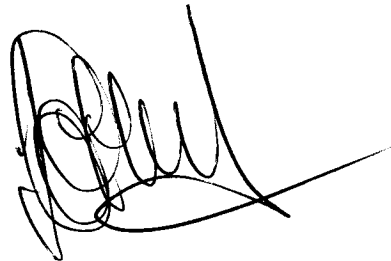
En conséquence,

- le report à nouveau débiteur est porté de (€18.096.707,09) à (€20.372.976,30) et laisse toujours apparaître des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social.

L'Assemblée Générale constate, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'aucun dividende n'a été distribué aux associés au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

EXERCICE CLOS LE 31/12/2016

DIS PONTAULT

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 40 000 Euros**

**ZAC des Quatre Chênes – RN4
35 Route de Paris
77340 PONTAULT COMBAULT**

SAS DIS-PONTAULT

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31/12/2016

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société **SAS DIS-PONTAULT** tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Comité Directeur.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

SAS DIS-PONTAULT**2.**

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiants des montants et informations figurant dans les comptes annuels.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la page 12 de l'annexe des comptes, où vous sont précisées, les mesures mises en œuvre pour assurer la pérennité de l'entreprise.

II - JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9, du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

L'exécution de la convention de parrainage a permis à votre société de bénéficier d'apports en trésorerie pour assurer dans les meilleures conditions, le soutien de l'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

SAS DIS-PONTAULT**3.****III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à PARIS, le 12 juin 2017

Le commissaire aux comptes
S.A. C.G.E.C.



Gérard GODIN
Membre de la Compagnie Régionale de Paris